

21 fév 2019 -18:28

Ordre du jour du Conseil des ministres du 22 février 2019

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.belgium.be.

- Modifications concernant l'organisation des formations du personnel opérationnel des zones de secours
- Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes
- Correction d'une contradiction dans la réglementation du service postal
- Interruption de carrière et crédit-temps : dispositions concernant la récupération de sommes indûment payées
- Mesures conciliant emploi et qualité de vie dans le cadre de la réduction des prestations de travail
- Modifications concernant le montant maximum de l'exonération pour passif en vertu du statut unique
- Intégration dans l'assurance soins de santé des bénéficiaires de l'assurance différée de la sécurité sociale d'outre-mer
- Participation de la Défense à l'opération Barkhane au Tchad
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be